

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 3 février 2025, à 19h44, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Richard Doyon et Éric Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Patricia Bolduc et Dany Plante formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Est absente, Madame Nancy Lessard.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2025-02-017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec le retrait du point 18 et l'ajout d'un sujet au point divers.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour (R)
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025 (R)
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances (I)
5. Correspondance (I et R)

ADMINISTRATION

6. APELF: Contribution financière pour l'acquisition et l'aménagement d'un terrain pour la mise à l'eau des embarcations (R)
7. Festi-Démol Saint-Victor (R)
8. Festi-Démol — Demande d'aide service Incendie (R)
9. Approbation du budget 2025 de l'OH (Saint-Victor) (R)
10. Festivités Western — Autorisation de fermeture de rues (R)

PROJET DE RÈGLEMENT

11. Avis de motion et dépôt projet de règlement no 269-2025 modifiant le règlement no 164-2018 relatif à l'aménagement des tuyaux et ponceaux dans les fossés contigus aux chemins

municipaux, aux fins d'autoriser seulement le béton comme matériel des nouveaux ponceaux (R)

12. Avis de motion et dépôt du premier projet règlement numéro 270-2025 modifiant le règlement du plan d'urbanisme no. 155-2018 afin d'agrandir l'affectation du sol industrielle au détriment de l'affectation au sol commercial en basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de l'affectation du sol commerciale vers l'affectation du sol industrielle (R)

13. Adoption du premier projet règlement numéro 270-2025 modifiant le règlement du plan d'urbanisme no. 155-2018 afin d'agrandir l'affectation du sol industrielle au détriment de l'affectation au sol commercial en basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de l'affectation du sol commerciale vers l'affectation du sol industrielle (R)

14. Résolution fixant l'assemblée publique de consultation du règlement 270-2025 modifiant le règlement du plan d'urbanisme no. 155-2018 afin d'agrandir l'affectation du sol industrielle au détriment de l'affectation au sol commercial en basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de l'affectation du sol commerciale vers l'affectation du sol industrielle (R)

15. Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement de concordance numéro 271-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'agrandir la zone industrielle I-71 au détriment de la zone commerciale C-93 en basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de la zone commerciale C-93 vers la zone industrielle I-71 (R)

16. Adoption du premier projet de règlement de concordance numéro 271-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'agrandir la zone industrielle I-71 au détriment de la zone commerciale C-93 en basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de la zone commerciale C-93 vers la zone industrielle I-71 (R)

17. Résolution fixant l'assemblée publique de consultation du premier projet de règlement de concordance numéro 271-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'agrandir la zone industrielle I-71 au détriment de la zone commerciale C-93 en basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de la zone commerciale C-93 vers la zone industrielle I-71 (R)

18. ~~Résultat d'appel d'offres : Fourniture de sable et matériaux granulaires concassés~~

GESTION DU TERRITOIRE

19. Mandat Stantec— Étude écologique et caractérisation environnementale sur les lots 4 772 375, 6 111 014, 6 613 752, 4 771 904 et 4 772 305 (R)

20. Mandat Stantec— Étude sommaire du développement résidentiel sur les lots 4 772 375, 6 111 014, 6 613 752, 4 771 904 et 4 772 305 (R)

21. Mandat Groupe Géos : Étude géotechnique et étude de caractérisation phase II pour le projet de Réfection du collecteur d'égout sanitaire Est et Ouest (R)

DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS

22. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme

23. Dany Plante : Politique familiale et Comité consultatif scolaire

24. Richard Doyon : Festivités Western

25. Patricia Bolduc : Construction et développement résidentiel

26. Éric Bélanger: Comité consultatif en urbanisme

27. Nancy Lessard : Culture, Patrimoine et événements

28. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre, CDI, APELF et ARLAC

29. Divers.

-Désignation à titre de célébrant pour un mariage ou une union civile – Maire (R)

30. Les comptes. (R)

31. Période de questions et commentaires. (I)

32. Levée ou ajournement de la session. (R)

ADOPTÉE

2025-02-018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025

Proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 13 janvier 2025 et de la séance extraordinaire du 20 janvier 2025 soient adoptés tels quels.

ADOPTÉE

2025-02-019

APELF - CONTRIBUTION FINANCIERE POUR L'ACQUISITION ET L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN POUR LA MISE A L'EAU DES EMBARCATIONS

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2025, la municipalité de Saint-Victor a prévu un montant de 30 000\$ pour une demande de soutien financier présentée par l'APELF afin de procéder à l'acquisition et à l'aménagement d'un terrain pour la mise à l'eau des embarcations du Lac-Fortin;

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor autorise une contribution financière d'un montant de 30 000\$ répartie en trois tranches de 10 000\$ pour les années 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE

2025-02-020

FESTI-DEMOL SAINT-VICTOR

ATTENDU QUE la demande d'autorisation de tenir un derby de démolition;

ATTENDU QUE l'évènement aura lieu le samedi 19 juillet et remis au lendemain 20 juillet 2025 en cas de pluie;

ATTENDU QUE l'évènement existe depuis plus de 40 ans et apporte des retombées économiques pour les commerces de la municipalité;

ATTENDU QUE le promoteur doit respecter la quiétude et l'environnement de ses voisins qui habitent à proximité du site;

ATTENDU QUE le promoteur, monsieur Dany Rodrigue, s'engage à respecter la programmation inscrite sur sa demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la tenue d'un derby de démolition sur le territoire de la municipalité de Saint-Victor sous certaines conditions énumérées ci-après :

Que la programmation inscrite sur la demande soit respectée et advenant une modification ou un ajout à la programmation, elle sera communiquée à la Municipalité au moins 7 jours avant l'évènement ;

Que les clôtures de délimitations soient installées au maximum au centre de la Rue Saint-Joseph et laissant toujours une voie de libre ;

Que la rue Saint-Joseph peut être fermée pour la circulation entre la quincaillerie Hercule Fortin et le 226 rue Saint-Joseph, du jeudi 17 juillet au mardi 22 juillet 2025 mais doit laisser la circulation locale libre en tout temps, nous demandons que le jour du derby un signaleur soit assigné pour que les visiteurs ne bloquent pas la circulation ;

Que toutes plaintes reçues du voisinage soient traitées avec respect ;

Que le démontage et le nettoyage final du site soient exécutés avant le dimanche 27 juillet 2025 ;

Que si les conditions énumérées plus haut ne sont pas respectées, le conseil municipal appliquera le règlement RM-SQ-02, règlement sur les nuisances.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-02-021

FESTI-DEMOL – DEMANDE D'AIDE SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE le 19 juillet 2025 aura lieu le Festi-Démol à St-Victor;

ATTENDU QUE le Festi-Démol demande l'aide du Service Incendie de la municipalité de Saint-Victor afin d'assurer la sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Service incendie de Saint-Victor à être présent lors du Festi-Démol afin de s'assurer de la sécurité. Le diesel utilisé sera facturé à Festi-Démol. Les pompiers seront bénévoles.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-02-022

APPROBATION DU BUDGET 2025 DE L'OFFICE D'HABITATION (OH) ST-VICTOR

ATTENDU la demande de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière afin d'adopter une résolution pour leur budget 2025;

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le budget de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière pour des revenus de 63 484 \$ et des dépenses de 104 730 \$ soit un déficit de 41 246\$, dont la contribution municipale s'élève à 4 125 \$ du déficit, ce qui représente 10% du déficit.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-02-023

FESTIVITES WESTERN DE SAINT-VICTOR – AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES

ATTENDU QUE les Festivités Western désirent avoir une rue festive piétonnière pour la tenue de la 46e édition des Festivités;

ATTENDU QUE la demande est pour une durée temporaire, soit du 21 au 27 juillet 2025;

Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil;

D'autoriser les Festivités Western de Saint-Victor à fermer la rue Ambroise, de l'intersection de la rue des Écoliers à l'intersection de la rue Cliche, ainsi que l'intersection de la rue Ambroise jusqu'au numéro civique 153 rue de l'Anse, du 21 au 27 juillet 2025.

ADOPTÉE

2025-02-024

AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT NO. 269-2025 MODIFIANT LE REGLEMENT NO. 164-2018 RELATIF A L'AMENAGEMENT DES TUYAUX ET PONCEAUX DANS LES FOSSES CONTIGUS AUX CHEMINS MUNICIPAUX, AUX FINS D'AUTORISER SEULEMENT LE BETON COMME MATERIEL DES NOUVEAUX PONCEAUX

Madame Patricia Bolduc donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la modification du règlement no. 164-2018 relatif à l'aménagement des tuyaux et ponceaux dans les fossés contigus aux chemins municipaux, aux fins d'autoriser seulement le béton comme matériel des nouveaux ponceaux.

Que Madame Patricia Bolduc a déposé au conseil le projet de règlement numéro 269-2025 modifiant le règlement no. 164-2018 relatif à l'aménagement des tuyaux et ponceaux dans les fossés contigus aux chemins municipaux, aux fins d'autoriser seulement le béton comme matériel des nouveaux ponceaux.

ADOPTÉE

La conseillère, Madame Patricia Bolduc se retire de la séance du conseil à compter de 19h52. Le quorum est maintenu.

2025-02-025

AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT 270-2025 MODIFIANT LE REGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO. 155-2018 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTION DU SOL INDUSTRIELLE AU DETRIMENT DE L'AFFECTION AU SOL COMMERCIAL EN BASCULANT LES LOTS 6 530 526 ET 4 771 028 DE L'AFFECTION DU SOL COMMERCIALE VERS L'AFFECTION DU SOL INDUSTRIELLE

Monsieur Richard Doyon donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la modification du règlement du plan d'urbanisme no. 155-2018 afin d'agrandir l'affectation du sol industrielle au détriment de l'affectation au sol commercial en

basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de l'affectation du sol commerciale vers l'affectation du sol industrielle

Que Monsieur Richard Doyon a déposé au conseil le premier projet de règlement numéro 270-2025 modifiant le règlement du plan d'urbanisme no. 155-2018 afin d'agrandir l'affectation du sol industrielle au détriment de l'affectation au sol commercial en basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de l'affectation du sol commerciale vers l'affectation du sol industrielle.

ADOPTÉE

2025-02-026

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT NUMERO 270-2025 MODIFIANT LE REGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO. 155-2018 AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTION DU SOL INDUSTRIELLE AU DETRIMENT DE L'AFFECTION AU SOL COMMERCIAL EN BASCULANT LES LOTS 6 530 526 ET 4 771 028 DE L'AFFECTION DU SOL COMMERCIALE VERS L'AFFECTION DU SOL INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor peut modifier son Plan d'urbanisme no. 155-2018, tel qu'amendé, en conformité avec les dispositions prévues au sens du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor modifie son règlement de Plan d'urbanisme no. 155-2018 en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q chapitre A-19.1 articles 109 et suivants) ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent projet de règlement est donné par Monsieur Richard Doyon à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 février 2025 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est déposé par Monsieur Richard Doyon à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 février 2025 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le 17 février 2025 à 18h à l'hôtel de ville de la municipalité, avant l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal.

ATTENDU QUE M. le maire mentionne l'objet dudit règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante.

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, la Municipalité de Saint-Victor d'adopter le projet de règlement no. 270-2025 modifiant le règlement du Plan d'urbanisme no. 155-

2018 afin d'agrandir l'affectation du sol industrielle au détriment de l'affectation du sol commerciale en basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de l'affectation du sol commerciale vers l'affectation du sol industrielle.

ADOPTÉE

2025-02-027

RESOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE REGLEMENT 270-2025 MODIFIANT LE REGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NO. 155-2018 AFIN D'AGRANDIR L'AFECTATION DU SOL INDUSTRIELLE AU DETRIMENT DE L'AFECTATION AU SOL COMMERCIAL EN BASCULANT LES LOTS 6 530 526 ET 4 771 028 DE L'AFECTATION DU SOL COMMERCIALE VERS L'AFECTATION DU SOL INDUSTRIELLE

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de règlement cité en titre.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement mentionné en titre soit fixée au 17 février 2025 à 18h00, à l'Hôtel de ville de la municipalité de Saint-Victor, au 287 rue Marchand à Saint-Victor.

ADOPTÉE

2025-02-028

AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT DE CONCORDANCE NUMERO 271-2025 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE INDUSTRIELLE I-71 AU DETRIMENT DE LA ZONE COMMERCIALE C-93 EN BASCULANT LES LOTS 6 530 526 ET 4 771 028 DE LA ZONE COMMERCIALE C-93 VERS LA ZONE INDUSTRIELLE I-71

Monsieur Éric Bélanger donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la modification du règlement de zonage no. 157-2018 afin d'agrandir la zone industrielle I-71 au détriment de la zone commerciale C-93 en basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de la zone commerciale C-93 vers la zone industrielle I-71.

Que Monsieur Éric Bélanger a déposé au conseil le premier projet de règlement numéro 271-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'agrandir la zone industrielle I-71 au détriment de la zone commerciale C-93 en basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de la zone commerciale C-93 vers la zone industrielle I-71.

ADOPTÉE

5081

2025-02-029

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE REGLEMENT DE CONCORDANCE NUMERO 271-2025 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE INDUSTRIELLE I-71 AU DETRIMENT DE LA ZONE COMMERCIALE C-93 EN BASCULANT LES LOTS 6 530 526 ET 4 771 028 DE LA ZONE COMMERCIALE C-93 VERS LA ZONE INDUSTRIELLE I-71

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor peut modifier son Règlement de zonage no. 157-2018, tel qu'amendé, en conformité avec son Plan d'urbanisme no155-2018, tel qu'amendé, en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q chapitre A-19.1 articles 123 et les suivants);

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor par le biais du règlement 270-2025 modifie son Plan d'urbanisme no155-2018 et que le présent règlement vise à assurer la concordance du Règlement de zonage no157-2018 en lien avec cette modification du Plan d'urbanisme no155-2018;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor modifie son règlement de zonage en fonction des termes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q chapitre A-19.1 article 110.4) en vue d'effectuer la concordance avec son règlement de plan d'urbanisme no155-2018 modifié par le règlement 270-2025;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent projet de règlement est donné par Monsieur Éric Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 février 2025 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement est déposé par Monsieur Éric Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 février 2025 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le 17 février 2025 à 18h à l'hôtel de ville de la municipalité, avant l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE des copies de ce projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal.

ATTENDU QUE M. le maire mentionne l'objet dudit règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante.

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, la Municipalité de Saint-Victor d'adopter le projet de règlement no. 271-2025 modifiant le Règlement de zonage no. 157-2018 afin d'agrandir la zone industrielle I-71 au détriment de la zone commerciale C-93, en basculant les lots 6 530 526 et 4 771 028 de la zone commerciale C-93 vers la zone industrielle I-71.

ADOPTÉE

2025-02-030

RESOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE REGLEMENT 271-2025 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE INDUSTRIELLE I-71 AU DETRIMENT DE LA ZONE COMMERCIALE C-93 EN BASCULANT LES LOTS 6 530 526 ET 4 771 028 DE LA ZONE COMMERCIALE C-93 VERS LA ZONE INDUSTRIELLE I-71 (R)

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre de l'adoption du premier projet de règlement cité en titre.

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil que l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement mentionné en titre soit fixée au 17 février 2025 à 18h00, à l'Hôtel de ville de la municipalité de Saint-Victor, au 287 rue Marchand à Saint-Victor.

ADOPTÉE

La conseillère, Madame Patricia Bolduc réintègre la séance à compter de 19h58.

2025-02-031

MANDAT STANTEC-ÉTUDE ÉCOLOGIQUE ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SUR LES LOTS 4772375, 6111014, 6613752, 4771904 ET 4772305

ATTENDU l'intérêt de la municipalité pour développer des lots acquis en mars 2024 ;

ATTENDU l'offre de services de Stantec et son expertise dans le domaine;

Il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer à Stantec un mandat de services professionnels pour une étude écologique et caractérisation environnementale des lots 4 772 375, 6 111 014, 6 613 752, 4 771 904 et 4 772 305, au montant de 19 000.00\$ taxes en sus et que l'offre de services jointe à la présente résolution serve de contrat.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-02-032

**MANDAT STANTEC –ÉTUDE SOMMAIRE - DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL SUR LES LOTS 4772375, 6111014, 6613752,
4771904 ET 4772305**

ATTENDU l'intérêt de la municipalité pour développer des lots acquis en mars 2024 ;

ATTENDU l'offre de services de Stantec et son expertise dans le domaine;

Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer à Stantec un mandat pour réaliser une étude sommaire dans le but de valider la faisabilité des développements sur les lots 4 772 375, 6 111 014, 6 613 752, 4 771 904 et 4 772 305, au montant de 18 300.00\$ taxes en sus et que l'offre de services jointe à la présente résolution serve de contrat.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-02-033

**MANDAT GÉOS –ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ÉTUDE DE
CARACTÉRISATION PHASE II POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU
COLLECTEUR D'ÉGOUT SANITAIRE EST ET OUEST**

ATTENDU quatre (4) entreprises ont été invitées à déposer une soumission dans le cadre d'une étude géotechnique et étude de caractérisation phase II pour le projet de Réfection du collecteur d'égout sanitaire Est et Ouest;

ATTENDU que les quatre soumissionnaires invités ont déposé une soumission et que les prix soumis sont les suivants (taxes incluses) ;

Entreprises	Montant soumissionné (tx incl)	Rang
Groupe Géos	57 430,01\$	1
Laboratoires d'expertises de Québec	58 637,25\$	2
Enviro-Experts	75 619,05\$	3
Englobe Corp	157 421,17\$	4

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Arpo Groupe-Conseil a analysé la soumission et recommande à la Municipalité d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, tel qu'indiqué à la lettre de recommandation datée du 29 janvier 2025, soit :

- Geos pour un montant de 57 430,01 \$ taxes incluses.

Il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy, et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

QUE la Municipalité mandate l'entreprise Groupe Géos afin de réaliser une étude géotechnique et une étude de caractérisation phase II pour le projet de Réfection du collecteur d'égout sanitaire Est et Ouest au montant de 57 430.01\$ taxes incluses.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2025-02-034

DESIGNATION A TITRE DE CELEBRANT POUR UN MARIAGE OU UNE UNION CIVILE - MAIRE

ATTENDU QUE l'article 366 du Code civil du Québec permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor peut recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Victor que monsieur Jonathan Bolduc, maire, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Patricia Bolduc, et résolu à l'unanimité des membres du conseil ;

QUE la Municipalité de Saint-Victor demande au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Jonathan Bolduc, maire, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire ;

ADOPTÉE

2025-02-035

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères, d'accepter la liste des comptes suivants au montant de 354 383.79 \$.

Jonathan V. Bolduc	57,34 \$
Richard Doyon	24 821,39 \$
Michel Mathieu	350,00 \$
Nancy Lagueux	1 034,78 \$
Planiftime	11 313,08 \$
Ferme Réal Boucher	16 594,00 \$
Service Loisirs et Tourisme	8 120,00 \$

Ferme Donald Vachon	11 686,35 \$
Dany Rodrigue	2 598,43 \$
Solutions GA	1 219,14 \$
Services FTP	1 097,95 \$
Ville de Beauceville	889,41 \$
Energir	2 211,36 \$
Stantec	105 390,29 \$
PG Solutions	10 212,09 \$
Telus mobilité	471,71 \$
Telus mobilité	321,96 \$
Moreau architecte	1 312,44 \$
Hydro Québec	15 481,11 \$
Marie-Soleil Gilbert	823,94 \$
Ville Saint-Georges	1 716,78 \$
Emy Poulin	850,00 \$
Shana Fournier	101,60 \$
MRC Beauce Centre	119,26 \$
MRC Beauce Centre	9 653,84 \$
MRC Beauce Centre	15 056,49 \$
Jacques Poulin	3 863,16 \$
Englobe	1 944,92 \$
Garage Bizier	110,00 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Téléphone St-Victor	563,13 \$
Eurofins Environex	1 764,30 \$
William Giguère	40,00 \$
ADMQ	448,40 \$
Auto Quirion & Drouin	58,05 \$
Jonathan V. Bolduc	77,06 \$
Colette Gosselin	420,00 \$
CAUCA	39 537,65 \$
Traction	887,84 \$
Formiciel	258,06 \$
Fédération qc des chasseurs et pêcheurs	150,00 \$
JU Houle	3 755,15 \$
Morency Avocats	1 530,60 \$
APOM	220,00 \$
MRC Beauce Centre	1 996,54 \$
Ville Saint-Georges	949,32 \$
Lanec Solutions web	3 449,25 \$
Boutique Carly	546,08 \$
Travaux agricoles Dany Rodrigue	1 494,67 \$
Mines Seleine	8 776,31 \$
Passeport animal	1 416,77 \$
Ferme Miro	322,39 \$
Usinage Xpress de Beauce	35,49 \$
Énergies Sonic	13 731,89 \$
Gestion Caropier	546,13 \$
Pro du CB	150,10 \$
Pièces GR	200,74 \$
Magasin Coop	421,85 \$
Purolator	260,59 \$
Armand Lapointe Équipement	1 061,19 \$
Librairie Renaud Bray	535,27 \$
Centre du camion amiante	85,37 \$

Transcontinental distribution	22,94 \$
Medial Services Conseils SST	1 026,42 \$
Équipement Demers	825,99 \$
Aquabeauce	24,00 \$
Fecteau et frères	632,36 \$
Hercule Fortin Inc.	237,23 \$
Nancy Lagueux	459,90 \$
Solutions GA	1 437,19 \$
Ubéo	80,48 \$
Réseau biblio CNCA	13 992,67 \$
Médimage	361,49 \$
TOTAL	354 383,79 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Trois questions sont venues du public et elles ont porté sur les sujets suivants :

- Précision sur le lieu du projet de l'APELF pour l'aménagement d'un terrain de mise à l'eau
- Terrains de la municipalité pour le développement résidentiel
- Subvention de la municipalité à l'égard des Festivités Western de Saint-Victor

2025-02-036

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Dany Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la présente séance soit levée à 20h18.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière